



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

### **Usage guidelines**

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

### **About Google Book Search**

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



## A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

## Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

## À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>



FOLLOW




UN  
**CAPITAINE**

**DE COMPAGNIE FRANCHE**

**A LA FIN DU XVI<sup>e</sup> SIÈCLE.**

**PAR B. FILLON.**



**FONTENAY.**

**IMPRIMERIE DE ROBUCHON.**

**1847**

DC  
120  
F48

747386-190

# UN CAPITAINE

DE COMPAGNIE FRANCHE

A LA FIN DU XVI<sup>e</sup> SIÈCLE.

---

L'impulsion puissante donnée par les guerres civiles aux ambitions qui étaient en présence, avait fait sortir de l'obscurité une foule d'hommes énergiques, hardis champions disposés à profiter des chances diverses d'un bouleversement pour se préparer une retraite dorée après les jours de combats. Ainsi se formèrent, autour de quelques aventuriers en renom, ces compagnies franches qui vendaient leurs services au plus offrant, et faisaient métier du pillage à l'abri du drapeau d'un parti.

Le Bas-Poitou eut surtout à souffrir de leurs expéditions, dont les villes ne furent pas toujours à l'abri derrière leurs murailles. Les massacres, l'incendie et les horreurs les plus atroces témoignaient de leur passage. Mais aussi rien n'égalait la courtoisie des capitaines envers leurs compagnons servant sous une autre bannière. Les lois les plus sévères du point d'honneur réglaient leurs droits respectifs, et, s'ils étaient obligés d'en venir aux mains, c'était avec de telles précautions que, après des engagements acharnés de plusieurs heures, vainqueurs et vaincus se retiraient sans avoir perdu un seul homme. On allait ensuite se reconforter aux dépens des *rustiques* dalentour.

Cette manière d'agir fait bien présumer que la discipline et l'obéissance n'étaient pas les vertus dominantes de ces brigands enrégimentés. L'anecdote suivante va le montrer.



Le 28 juin 1588, René Chaboceau, sergent de la compagnie du capitaine protestant Chabot, alors en garnison à Mauléon, s'était mis à courir les chemins avec quelques-uns de ses camarades, lorsqu'il rencontra la belle Renée Lucas, femme du seigneur du Colombier<sup>1</sup>, chevauchant sous la garde de quelques serviteurs armés. Mettre les gens de la dame en déroute fut l'affaire d'un instant; puis, ayant vidé les poches de la prisonnière, il reprit la route de la ville, où il entra triomphalement en compagnie de sa capture. Chaboceau, selon les lois de la guerre, regardait le fruit de sa course comme de bonne prise; car le mari de Renée Lucas était un chef catholique des plus ardents. Il s'empressa donc de donner à son capitaine cinquante écus d'or, moitié de l'argent saisi, et se mit à mener joyeuse vie aux dépens du papiste.

Madame du Colombier, qui n'était pas de l'avis du brave sergent, avisa aux moyens de rentrer en possession de son or, et pensa naturellement qu'une jolie femme devait trouver partout des amis. En effet, il y avait alors à Mauléon un autre capitaine, nommé La Plaine-Morineau, connu d'elle depuis longtemps, qui prit chaudement sa défense, prétendit qu'elle avait été enlevée se rendant vers lui, et lui apportant le prix du fermage de l'une de ses propriétés, sise au bourg de Marnes. Là-dessus contestations, menaces et coups échangés. Enfin Renée Lucas en appela au jugement du roi de Navarre<sup>2</sup>. Henry, pris entre sa galanterie ordinaire et la crainte de se faire des ennemis, renvoya l'affaire devant la sénéchaussée de Fontenay.

Chabot jeta les hauts cris à la nouvelle de la décision du roi. Il jura, par la brillante généalogie dont il se paraît, que jamais un homme de son importance ne descendrait à se soumettre au

<sup>1</sup> François Joussaulme, écuyer, seigneur du Colombier, demeurant dans la paroisse de Marnes.

<sup>2</sup> Henry reçut la supplique à Fontenay, le 17 août.

jugement des gens de robe. Sa troupe fit cause commune, et il ne fallut rien moins que l'intervention de M. de La Boulaye<sup>1</sup> pour calmer la colère des soldats, qui menaçaient de quitter le service d'un prince capable de violer les prérogatives des gens de guerre.

Les choses étaient en cet état, lorsque les compagnies renfermées dans Mauléon apprirent que le duc de Nevers se disposait à les assiéger. La résistance étant impossible, le gouverneur Joachim Du Bouchet<sup>2</sup> permit de mettre en sûreté les objets les plus précieux, et Chaboceau, qui espérait tirer bonne rançon du mari de la prisonnière, s'empressa de la faire conduire à Fontenay. L'armée catholique entra en effet dans Mauléon dès la première attaque. La garnison sortit avec les honneurs de la guerre, et se dirigea sur la capitale du Bas-Poitou, où elle trouva La Boulaye occupé à organiser une armée dont firent partie les deux adversaires.

Le procès remis en litige, une circonstance à laquelle le roi de Navarre n'avait pas songé vint encore compliquer la difficulté. Depuis que les huguenots étaient maîtres de la ville, les magistrats s'étaient retirés à Niort, et il ne restait à leur poste que l'avocat du roi Louis Frouard<sup>3</sup> et le lieutenant général Hylaïre

<sup>1</sup> Charles Eschallard, chevalier, seigneur de la Boulaye, conseiller d'Etat, capitaine de cinquante hommes d'armes d'ordonnance, gouverneur de Fontenay, lieutenant général du Bas-Poitou, vice-amiral de Guienne.

<sup>2</sup> Joachim Du Bouchet, écuyer, seigneur de Villiers-Charlemagne, était cousin germain du fameux Lancelot Du Bouchet, seigneur de Sainte-Gemme, qui fut un des plus célèbres chefs protestants.

<sup>3</sup> Louis Frouard, seigneur des Rochettes, avocat du roi, protestant, fut maire de Fontenay depuis la fin de 1587 jusqu'en 1590. Il rendit de véritables services à la ville dans ces moments difficiles, et fut en butte à la fureur de ses coreligionnaires, et principalement des ministres dont il voulait arrêter les excès. Il mourut en 1596.

Goguet <sup>1</sup>. Chabot cria qu'on se moquait de lui, provoqua en duel le capitaine Morineau et lui fit une profonde blessure.

L'aventure eut un grand retentissement, et fit presque oublier les inquiétudes données par la nouvelle des combats livrés de tous côtés entre les ligueurs et les calvinistes. Elle avait divisé en deux camps la noblesse rassemblée à Fontenay pour la nomination de membres du conseil d'Etat du roi de Navarre et de la chambre souveraine de Saint-Jean-d'Angély : l'un soutenait les droits des compagnies franches, et l'autre mettait son épée au service de la charmante Renée, dont la captivité se changeait en jours de fêtes. Entourée des hommages de brillants cavaliers, recherchée des châtelaines protestantes réfugiées, elle était l'idole de la cour de M. de La Boulaye. La galanterie quelque peu décolletée de l'époque lui permettait d'ailleurs de trouver dans la reconnaissance d'autres distractions contre l'ennui d'être éloignée de messire François Joussaulme.

La dame du Colombier s'était mise sous la protection de Loyse Robertet, dame du Vigean <sup>2</sup>, et attendait l'issue du procès en prodiguant ses soins à son généreux défenseur. Des amis com-

<sup>1</sup> Hylaïre Goguet, écuyer, seigneur de la Touche-Gorgeau, lieutenant général en la sénéchaussée de Fontenay, maître des requêtes du duc d'Alençon, était un magistrat intègre et courageux. Ce fut lui qui prit le commandement de la milice bourgeoise, en qualité de premier échevin, la place de maire n'étant pas occupée, lorsque Henry de Navarre assiégea la ville, qu'il défendit avec une rare intrépidité. Hylaïre était cousin germain de Barnabé Brisson, oncle à la mode de Bretagne de François Viète, et beau-frère de Julien I<sup>er</sup> Collardeau, père et aïeul des deux hommes qui se distinguèrent dans la science du droit et les lettres. Il était lui-même fort instruit et connaissait les langues latine, grecque et hébraïque. Son frère Christophe, seigneur de la Richardière, fut président en l'élection de Fontenay. La famille Goguet est la plus ancienne connue de la bourgeoisie de Fontenay existant aujourd'hui; elle figure dès la fin du XIII<sup>e</sup> siècle.

<sup>2</sup> Mère de M<sup>me</sup> de La Boulaye.